

À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Le candidat doit apporter :

Matériel de traçage - compassage (un feutre permanent à pointe ronde, un réglet, un chiffon)

Il doit prévoir un équipement individuel compatible avec les règles d'hygiène et de sécurité d'usage dans un atelier verre.

DOCUMENTS AUTORISÉS : néant

MATERIEL À FOURNIR PAR LE CANDIDAT	CAP Arts du Verre et du Cristal	Code : 2406-CAP AVC EP2 1
	EP2 : Analyse technique et réalisation	Durée : 10H00
	SESSION 2024	Page 1/1